

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 46_CC_2018_CCDS

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER, AUPRES DU GAL DES SAVANES POUR FINANCER LA PREMIERE EDITION DES FOIRES DU PAYS DES SAVANES.

Séance du 16 octobre 2018

Date de convocation : 11 octobre 2018 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-huit et le onze octobre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Saint-Elie, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Christian PITTA, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM, Patrick COSSET, Jacqy PIERRE-MARIE, Justine MINDJOUK – SAÏBOU

Absents excusés avant donné procuration :

Stéphane ANTOINETTE à Enrico WILLIAM,

Denis BURLOT à François RINGUET,

Emilie VENTURA-CLET à Christian PITTA,

Vanessa BOIS-BLANC-CHASE à Didier BRIOLIN

Edgard CHOCHO à Gilles DUFAIL

Myriam MARIN à Patrick COSSET

Absents excusés :

Claudine CAILLOT, Yamilé GUILLY, Annie ROBINSON-CHOCHO, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Pierre HO WEN SZE, Sylvio BOCAGE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE ARON, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Madame France CLET-COURAT**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Pour affirmer son identité culturelle, traditionnelle et territoriale sur le plan régional, national, mais aussi à l'échelle internationale, la Communauté de Communes des Savanes lance la première édition des Foires du Pays des Savanes.

Ce concept, vise à promouvoir la production locale et l'ensemble des acteurs du secteur par le développement économique, à travers l'organisation de deux événements : d'une part, une foire Agricole et Artisanale, qui se tiendra le samedi 15 septembre 2018, à Sinnamary et d'autre part, une foire Gastronomique, qui se déroulera le samedi 22 septembre 2018, à Iracoubo.

Ces opérations doivent :

- Encourager le développement économique, par l'exposition et la vente de produits locaux ;
- Soutenir le développement des zones rurales du Pays des Savanes ;
- Rendre le territoire du Pays des Savanes attractif sur le plan touristique, à travers l'animation territoriale ;
- Créer une identité partagée autour de l'appellation « Pays des Savanes », dans le but d'avoir un label certifié ;
- Faciliter l'échange avec les communautés et entre les générations, pour assurer la transmission des savoirs ;
- Mettre en valeur le patrimoine gastronomique et culturel du Pays des Savanes, afin de faire rayonner le territoire communautaire sur le plan régional, national et à l'échelle internationale ;

- Valoriser les agriculteurs du Pays des Savanes, par l'exposition de leur élevage de bêtes (bovin, buffle, mouton, chèvre, porc etc) et de leur élevage de volaille (poulet, canard, pintade).
- Valoriser les pêcheurs du Pays des Savanes, à travers l'intégration des marchés aux poissons dans le circuit des Foires.
- Donner plus de visibilité à la CCDS vis-à-vis de ses administrateurs, mais également auprès de ses partenaires, par la présentation de ses missions aux visiteurs des Foires.

L'enveloppe globale de la première édition des Foires du Pays des Savanes, est estimée à 72 745,92 € (soixante-douze mille euros et sept cent quarante cinq euros et quatre-vingt-douze centimes).

Aussi, nous sollicitons une demande de subvention LEADER, auprès du GAL des Savanes, sur la base de la fiche-action 5 : « favoriser l'organisation et la mise en réseau de la production artisanale locale », à hauteur de 100%. Après instruction des services compétents, seront retenues uniquement les postes de dépenses éligibles à la fiche-action 5.

Aussi, je vous demande de bien vouloir en délibérer comme suit :

- **APPROUVER**, la demande subvention LEADER, auprès du GAL des Savanes, sur la base de la fiche action n°5, à hauteur de 100% de l'opération des Foires, qui se présente comme suit :

Poste de dépenses	Total par poste de dépenses
Logistique et sécurité	28 506,00
Communication	24 554,38
Goodies	14 226,25
Restauration et boissons	1 911,50
Animation culturelle	3 249,79
Petits matériels	298,00
TOTAL DE L'OPERATION	72 745,92

- **DONNER**, mandat au Président pour déposer la demande de subvention LEADER, auprès du GAL des Savanes.

- **DONNER**, mandat au Président pour **SIGNER** tout acte afférant à la présente délibération. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, modifiant l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu la délibération n°54-CC/2016/CCDS, du 20 décembre 2016 relative à la révision et mise en conformité des statuts de la CCDS ;

Vu l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément aux articles L 322-10 et L 322-9 du Code de l'Environnement ;

CONSIDERANT, le Plan de Développement Rural de la Guyane (PDRG) FEADER 2014-2020 et sa mesure 19.2 « OPERATIONS LEADER » ;

CONSIDERANT, qu'il y a intérêt à délibérer sur la demande de subvention Leader, auprès du GAL des Savanes pour financer la première édition des Foires des Foires du Pays des Savanes ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 octobre 2018 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents

ARTICLE 1^{er} : DONNE ACTE, de son rapport à Monsieur le Président ;

ARTICLE 2 : APPROUVE la demande subvention LEADER, auprès du GAL des Savanes, sur la base de la fiche action n°5, à hauteur de 100% de l'opération des Foires, qui se présente comme suit :

Poste de dépenses	Total par poste de dépenses
Logistique et sécurité	28 506,00
Communication	24 554,38
Goodies	14 226,25
Restauration et boissons	1 911,50
Animation culturelle	3 249,79
Petits matériels	298,00
TOTAL DE L'OPERATION	72 745,92

- **ARTICLE 3 : DONNE** mandat au Président pour déposer la demande de subvention LEADER, auprès du GAL des Savanes.

- **ARTICLE 4 : DONNE** mandat au Président pour **SIGNER** tout acte afférent à la présente délibération.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de procurations : 06

Nombre de votants : 15

Pour : 15 (dont 06 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Saint-Elie, en séance publique, le 16 octobre 2018

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,



François RINGUET